



Probleme avec la medecine du travail

Par **buzzzzz1**, le **05/08/2009** à **20:26**

Bonjour,

Je ne sais pas si je poste au bon endroit mais je ne sais pas trop où poster . Voilà le problème, mes parents tiennent une entreprise où le travail est manuel . Il y a deux ans, une de leurs employée s'est mise en arrêt maladie. Elle a une forme spéciale de polyarthrite (des boules se forment sur ses genoux, mains, etc) . Celle ci peux à peine tenir un stylo plus d'une demi heure . Tout aller dans le sens où elle allait être déclarée inapte au travail. Mes parents l'ont donc remplacer par une autre personne à mi temps et depuis peu, à plein temps. Cependant, la Sécurité Sociale ne lui paye plus de demi journée d'indemnité à partir de septembre . Et elle devra donc reprendre le travail avec un mi-temps thérapeutique imposé par le médecin du travail.

Le problème qui se pose est que si elle reprend le travail , ma mère devra licencié la personne qui la remplace et donné les indemnités de licenciements qui vont avec. Seulement si la personne malade qui revient par obligation ne peux pas assurer son mi temps sans souffrir le martyr, la médecine du travail ne laisse comme choix à mes parents que de la licencier . Et 14 ans d'ancienneté, en prime de licenciement supérieur à loi (pour un licenciement pour inaptitude au travail c'est comme cela, j'ai lu cela dans un forum) en nos temps plus celle de ça remplaçante , c'est plus que dur pour une petite entreprise.

A votre avis que peuvent'ils faire ?